



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2022-20

Séance du 05/10/2022

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 10

Absent(s) : 5

Pouvoirs : 3

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-deux, le cinq octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Rémi MALO.

Étaient présents : Rémi MALO, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Bérénice GAND, Didier SANSON, Véronique MOREL, Caroline TOUTAIN, Christophe RÉCHER, Fabien LEROY et Lucie GOULET formant la majorité des membres en exercice,

Absents excusés : Dominique CAPRON (pouvoir Jean-Pierre BANCTEL),
Maryline MAUPAIX,
Sophie COMONT (pouvoir Bérénice GAND)
Cyrille GUILLEMARD (pouvoir Nadège FRANCOIS)
Julien MERVILLE

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Lucie GOULET

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20221005-2022-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/10/2022

Publication : 07/10/2022

DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

Date de convocation
26/09/2022

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la locataire du logement communal situé au 3 place Saint-Jacques à Etainhus a fait part de sa décision de ne pas renouveler le bail qui se terminait le 17 septembre dernier.

Un dépôt de garantie avait été versé par la locataire d'un montant de 450.00 € émis au compte 165 (recettes d'investissement).

Ce dépôt de garantie doit lui être restitué, après l'état des lieux de sortie au même compte mais en dépenses d'investissement. Ce montant de 450.00 € n'a pas été voté au budget primitif 2022 ; il conviendrait donc d'effectuer une décision modificative comme suit :

Section d'investissement dépenses :

020 – dépenses imprévues - 450.00 €
165 – dépôts et cautionnements reçus + 450.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.
Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,
Rémi MALO